

Compte-rendu du CTSD du 11 octobre 2019

Etaient présents :

- Pour l'administration : M. le Dasen, M. Massenet (Secrétaire Général), Mme Bellais (IEN-A), M. Michel (IEN Briançon), M. Juvigny (principal du collège Vauban, réseau des Ecrins), Mme Hervé-Billello (coordonnatrice Réseau Porte des Alpes), Mme Pablo (2nd degré), Mme Maurice (1^{er} degré), Mme Sanvoisin (Pôle interdépartemental des moyens des collèges 04/05), Mme Bourcier (Plateforme interdépartementale de gestion financière des AESH 04/05/84), Mme Wauthier (Division de l'organisation scolaire)
- Pour les représentants des personnels : SIAES (1), SGEN-CFDT (2), FSU (5), UNSA (1), SUD Education (2).

SUD Education, la FSU et le SGEN-CFDT lisent une déclaration liminaire (voir ci-dessous)

En préambule, le Dasen se félicite des bons résultats des élèves de notre département au Brevet et au baccalauréat. Il salue l'engagement de tous les enseignants et rappelle qu'ils ont la confiance de l'autorité académique. Il assure porter une attention toute particulière aux directeurs-trices d'école et aux chefs d'Etablissement.

Il annonce la création d'une cellule de veille pour lutter contre les violences scolaires, visant à protéger les élèves et les personnels. On note une croissance des incivilités et interventions malveillantes de certains parents d'élèves. A la DSDEN 05, la référente « violences en milieu scolaire » est **Madame Aurore Reynaud**, cheffe de cabinet du Dasen.

Un document synthétique concernant cette cellule sera bientôt envoyé à tous les personnels.

Le Dasen remercie ensuite le service du premier degré pour avoir su, malgré les difficultés techniques du nouveau mouvement, faire un travail de qualité.

Concernant les PIAL : le Dasen se réjouit, que notre département soit celui de l'académie qui a le plus mis en œuvre ce dispositif. On compte 20 PIAL, dont 4 pôles interdegrés de réseau. L'an prochain, il y en aura 14, un par collège.

La FSU fait remarquer (voir déclaration), que l'administration s'est un peu affranchie de la circulaire de rentrée en confiant la coordination des PIAL à des directeurs et sans indemnité ni décharge compensatrice. Certains d'entre-eux se sont sentis « piégés ».

Madame Bellais répond qu'au contraire, les personnels concernés se sont « librement manifestés » et que jusqu'à présent, aucun retour négatif n'est parvenu à l'administration. Aucun directeur n'a été forcé, ils trouvent la gestion d'un PIAL très motivante. Elle ajoute, que les 14 PIAL sont attendus par les pilotes et coordonnateurs.

Un des points positifs, est que les AESH sont maintenant des personnels de l'Education Nationale à part entière et font réellement partie des équipes.

Un représentant des personnels remarque tout de même une fracture salariale. Le Dasen indique que ce sujet est à réfléchir avec les maires, qui pourraient avoir une attention particulière envers ces personnels notamment via une politique de logement.

Le Dasen annonce également la création d'une 4^{ème} circonscription, actée en Conseil d'IEN et demandée au ministère. Il y aura un double pilotage pédagogique : IEN et principal du collège. Le but est de permettre à chacun de retrouver son cœur de métier.

La FSU demande si le cœur du métier de directeur d'école est de faire de la gestion de ressources humaines en étant coordonnateur de PIAL ... Pas de réponse sur ce point.

Un représentant des personnels souligne qu'il manque toujours des AESH dans plusieurs écoles pour des élèves ayant des notifications MDPH. Mme Bellais répond que le recrutement des AESH est long et qu'il est donc difficile de les affecter dès la rentrée.

Bilan de la rentrée dans le premier degré :

- Mme Maurice présente les ouvertures provisoires : Aubessagne, St André d'Embrun, Upaix et 2 fois ½ poste sur les deux écoles de Chorges.

Dans les faits, il s'agit bien d'une ouverture de classe (comme indiqué sur les documents fournis par l'administration et dans les faits) puisqu'il y a bien 5 classes à la maternelle, avec un décloisonnement d'une heure par jour à l'élémentaire. Ce tour de passe-passe administratif permet à l'administration de ne pas verser la NBI pour une école de 5 classes à la collègue directrice.

Ces postes sont créés sur des marges de gestion et les reliquats de temps partiels. A la rentrée, les collègues en surnombre ont été affectés sur des postes de brigades afin de renforcer le remplacement.

- **Effectifs** : - 81 élèves dans le premier degré, ce qui est conforme aux prévisions. Etonnamment, le privé a perdu une quarantaine d'élèves également. En revanche, ce qui est préoccupant est la hausse de 40% d'enfants scolarisés à domicile (notamment des moins de 6 ans). D'après le Dasen, cela est lié à une évolution sociale de la population. Certaines familles sont en rupture avec l'école républicaine, voire avec la République.
- **Décharges de direction** : Les écoles d'Aubessagne et de St André d'Embrun ont bénéficié de l'ouverture provisoire d'une classe à la rentrée et ont maintenant 4 classes. Dans les papiers fournis par l'administration, ces 2 écoles sont classées avec les écoles ayant une décharge hebdomadaire. Mme Maurice nous répond qu'étant donné que l'ouverture s'est faite à la rentrée, il n'était plus possible de mettre en place une décharge hebdomadaire mais que les circonscriptions feront en sorte d'aider ces directrices (décharges supplémentaires en fonction des disponibilités des brigades).
- **Médecine scolaire** : des postes ne sont pas pourvus. Un médecin a été recruté à mi-temps sur Gap (en lycée pro, jusqu'au 31 décembre). Des infirmières contractuelles sont également recrutées.

